



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 4965

Texte de la question

Mme Arlette Franco attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le cas de médecins français ayant obtenu leur diplôme à l'étranger soit parce qu'ils étaient étrangers lors de leurs études, soit parce que leur famille française résidait à l'étranger. Ces médecins ne peuvent pas exercer en France. En effet le conseil de l'ordre ne valide pas ces diplômes. Un pis-aller semblerait de pouvoir les autoriser à assumer des fonctions d'internes dans les hôpitaux et de faire valider leurs acquis dans un second temps. Le monde rural manque de médecins et les hôpitaux français recrutent des médecins étrangers pour assumer les fonctions de FFI, qui sont interdites aux médecins français. Aussi elle lui demande quelles pourraient être les mesures pour répondre aux attentes de ces médecins.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Franco](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4965

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5781

Question retirée le : 6 avril 2010 (Fin de mandat)